

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-deux septembre à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de Nicolas COSSENET, Hubert FERRAND, Anne STEINBACH et Denis VAROQUIER, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Madame Séverine GOURVENEK a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la commission « 3<sup>ème</sup> âge » du 10 septembre 2015
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « jeunes » du 15 septembre 2015
- **FIXE** les tarifs des activités de l'ALSH pour les vacances de la Toussaint 2015
- **DECIDE** d'accorder à la RIC une aide financière de 20.000 € pour la création de quatre logements seniors à côté de la MARPA.  
Ces crédits seront prélevés au budget 2015.
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver les travaux de réfection de l'installation électrique de la maison du 11 place Massez,
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil départemental
- **PRECISE** que le financement sera assuré, outre les subventions escomptées, par fonds libres.
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver les travaux de mise en place d'un plancher au dojo pour un montant de 11.300 € HT
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil départemental
- **PRECISE** que le financement sera assuré, outre les subventions escomptées, par fonds libres.
- **DECIDE** l'élaboration d'un ou plusieurs Agendas d'Accessibilité pour finir de mettre en conformité les différents bâtiments communaux,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.
- **FIXE** le tarif qui sera demandé aux associations pour l'utilisation du véhicule mis à disposition des associations selon le barème des indemnités kilométriques de la Fonction Publique Territoriale
- **APPROUVE** les termes de la convention et autorise le maire à la signer.
- **DECIDE** d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les immeubles situés dans les zones de restructuration de la défense et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue au I quinquies de l'article 1466 A du code général des impôts.
- **CHARGE** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux
- **EST INFORME**
  - des réflexions en cours sur l'intercommunalité.
  - des résultats de l'enquête réalisée par le collectif Courtisols pour la conservation du centre-ville
  - de l'avancement du dossier de l'église St Memmie,
  - de la demande de création d'un abribus à l'arrêt mairie
  - de l'avancement des travaux de traitement de l'eau.

Le Maire

Hubert ARROUART